



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES INTERVENTIONS
SANITAIRES ET SOCIALES**

**A l'attention des partenaires de la Direction
générale des interventions sanitaires et sociales
(DGISS) du Département du Morbihan**

Dossier suivi par :

Mme Anne MORVAN-PARIS – poste 7810

mail : anne.morvan-paris@morbihan.fr

Objet : Évolution de la direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS)

P.J. : nouvel organigramme de la DGISS

Madame, Monsieur,

Après l'étape de la territorialisation de l'action sociale engagée il y a 4 ans puis du regroupement de nos services centraux sur un site unique à Laroiseau (64 rue Anita Conti à Vannes), nous poursuivons notre évolution par une nouvelle organisation des directions.

Il nous faut prendre en compte en effet aujourd'hui de nouveaux enjeux, sociétaux et économiques, mais aussi une contrainte financière qu'on ne peut ignorer, la loi NOTRe qui impacte nos collectivités, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires récentes dans nos domaines de compétences (Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, loi sur la protection de l'enfance, réponse accompagnée pour tous, plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté, ...).

La DGISS est composée au 1^{er} avril de directions et services reconfigurés pour assumer ces dossiers importants et ce seront vos interlocuteurs au quotidien (*voir organigramme joint*).

- **LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE, chargée de politiques liées aux personnes âgées et personnes handicapées.** Son lien avec la Maison départementale de l'autonomie du Morbihan est clairement établi par une direction commune, ayant pour objectif principal la mise en œuvre d'une cohérence complète autour des publics âgés et handicapés. Cette direction accueillera dès avril 2016 la mission transport des élèves handicapés. Elle s'appuiera sur des évolutions à venir en termes d'accueil du public et de traitement des dossiers par la dématérialisation, le suivi des situations complexes, et des lieux d'informations dédiés de proximité (par les espaces autonomie seniors, par la Maison départementale de l'autonomie...)
- **LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'INSERTION (DDSI),** qui regroupe la direction de l'insertion et de l'emploi (DIE) ainsi que la direction adjointe du développement social et des territoires (DADST). Il s'agit de rapprocher des équipes qui exercent en Centres médico sociaux, ayant souvent le même public et les mêmes thématiques transversales (accès aux droits, actions collectives, participation des usagers...), tout en maintenant des spécificités liées à chaque mission et chaque métier. L'accompagnement social et la polyvalence sont en cours de réflexion dans un projet de service qui doit intégrer les évolutions du public en précarité mais aussi la place de nos partenaires.

- **LA DIRECTION ENFANCE-FAMILLE (DEF)**, qui intègre la direction adjointe de la protection enfance et la direction adjointe de la protection maternelle et infantile et des actions de santé. Elle doit assurer une cohérence de nos interventions autour de l'enfant et de sa famille. Cette création a aussi pour objectif de nous permettre de consolider la gestion au quotidien des services de protection de l'enfance, domaine marqué par une augmentation du nombre de suivis, et de poursuivre au mieux, dans un cadre de procédures simplifiées, nos missions de PMI et actions de santé
- **LE SERVICE HABITAT-LOGEMENT**, qui est directement rattaché à la DGISS, pour une mission transversale de portage des outils et moyens (FSL, aides à la rénovation,...) au service des morbihannais en difficultés dans leurs parcours résidentiels. Le Plan d'action pour l'habitat, bientôt finalisé, confortera nos politiques auprès des publics prioritaires que sont les personnes en grande précarité et les personnes en perte d'autonomie.
- **LA DIRECTION ADJOINTE DES AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES et LOGISTIQUES (DAAGFL)** qui est notamment en charge des aspects financiers et des activités de télégestion des aides à domicile, tarification des prestations enfance...

Notre collectivité a aussi pris la décision de revoir les horaires d'ouverture au public de ces services à compter de mai 2016 :

- **Direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS) - services centraux**
Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15
- **Maison départementale de l'autonomie (MDA)**
Du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h
sauf le mardi matin (ouverture à 10 h) et le vendredi après-midi (fermeture à 16 h)
- **Centres médico-sociaux (CMS)**
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- **Centres médico-sociaux (CMS) de proximité**
En fonction des sites, fermeture par demi-journée.

Nous vous invitons à contacter les responsables de territoires qui vous donneront toutes les informations utiles (adresses et horaires) sur les CMS relevant de votre secteur géographique.

Partenaire de proximité, au service du Morbihan et de ses habitants, nous avons souhaité nous adapter aux réalités actuelles, en plaçant l'usager au centre de notre projet. La réflexion se poursuit dans de nombreux domaines partagés avec vous, ce qui doit nous permettre d'apporter des améliorations et de l'efficacité.

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

La directrice générale des interventions
sanitaires et sociales

Anne MORVAN-PARIS